

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37-1

Annule et remplace l'acte n° 37 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/02/2026

Réuni le : 26/02/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Emploi de la dotation globale initiale : le CA adopte l'emploi de la dotation horaire telle que proposé dans le document joint, conformément à l'enveloppe allouée par les services académiques et dans le respect des obligations résultant des horaires règlementaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 13

Blancs : 0

Nuls : 0